

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION FUNERAIRE  
 AU CIMETIERE COMMUNAL DE THOIRAS**

<b>Tarifs concessions :</b> 2 places = 500 €	<b>Tarif columbarium</b> Case 2 urnes : 500 €
---	--

**Nom du titulaire** ..... Nom de jeune fille .....  
 Prénoms .....  
 Domicilié ( e ) .....  
 Né ( e ) le ..... à .....  
 Téléphone ..... Mail .....

**En cas de décès du titulaire**, nom de l'ayant-droit ou de l'héritier se portant fort pour ses co-indivisaires

Nom ..... Nom de jeune fille .....  
 Prénoms .....  
 Domicilié ( e ) .....  
 Né ( e ) le ..... à .....  
 Téléphone ..... Mail .....  
 Degré de parenté avec le titulaire .....

Je me porte garant de l'accord de tous les ayants-droits de la concession et je reconnais que le fait de payer seul le prix du renouvellement ne prive pas les autres cotitulaires ou cohéritiers de leurs droits sur la concession.

**Sollicite le renouvellement d'une concession dans le cimetière communal de Thoiras :**

Concession de 2 places, N° .....  
 Case de 2 urnes, N° .....  
 Acquise le ..... Nom du titulaire .....  
 Nom du dernier défunt inhumé dedans .....

**ATTENTION :** Pour tout renouvellement de concession, le titulaire ou l'ayant-droit porte fort devra impérativement se présenter en personne avec les justificatifs cités ci-dessous au secrétariat de la Mairie de Thoiras

- Je m'engage à signaler au secrétariat de la mairie tout changement d'adresse.

Fait à ..... Le .....  
 Signature du demandeur (*Précédée de la mention « lu et approuvé »*)

**Documents à venir déposer au secrétariat de la mairie lors du renouvellement :**

- Pièce d'identité du demandeur
- Livret de famille
- Chèque de 500 € libellé à l'ordre du Trésor Public
- En cas de décès du titulaire : copie intégrale de l'acte de décès + acte de notoriété du Notaire ou une attestation signée de tous les héritiers (avec nom, prénoms et adresses) accompagné d'un extrait d'acte de naissance du déclarant, un extrait d'acte de naissance du défunt et son acte de décès ainsi que les extraits de naissance de chaque ayant-droit désigné dans l'attestation et enfin un certificat d'absence d'inscriptions de dispositions de dernières volontés
- Si le défunt était de nationalité étrangère, s'adresser au consulat du pays d'origine